Accueil Demandeurs d'Asile

Novembre 2025

Lettre d'Informations n°10

L'instabilité politique et l'absence de gouvernement durable n'empêchent pas les pouvoirs publics, nationalement et localement, de prendre des mesures rendant de plus en plus compliquée la vie des étrangers en France (demandeurs d'asile et autres).

On doit noter également que cette tendance se manifeste partout, en Europe comme aux Etats Unis où l'administration Trump fait une chasse sans précédent aux migrants d'Amérique du Sud notamment.

Nous faisons dans cette lettre, le recensement de mesures qui font rarement la une de la presse car sans doute considérées comme marginales. Nous reprenons donc des informations diffusées par la Cimade, le Gisti, Forum Réfugiés qui sont des associations qui luttent pour la protection et le soutien des étrangers, ainsi que par Médiapart et le journal Le Monde.

Des menaces constantes sur l'Aide Médicale d'Etat.

Au-delà des demandes permanentes de la Droite et de l'Extrême droite pour limiter drastiquement les dépenses liées à l'AME, malgré le soutien à ce dispositif de **santé publique** apporté par la très grande majorité du corps médical, les gouvernements dirigés par François BAYROU et Sébastien LECORNU se sont engagés, dans le cadre des projets de loi de financement de la Sécurité Sociale à diminuer l'enveloppe budgétaire consacrée à l'AME et à limiter la liste des soins pris en charge.

Trois mesures étaient plus particulièrement prévues avec un impact considérable sur l'accès à cette mesure de santé publique. Plus de 3500 soignants ont signé le 7 octobre une tribune dans le journal « le Monde » pour dénoncer cette nouvelle atteinte. « **Nos messages sont constants : affaiblir l'AME, c'est affaiblir la santé publique** » écrivent-ils.

Les mesures annoncées étaient les suivantes :

1. L'accès à l'AME est depuis de longues années rendu de plus en plus difficile en raison des complexités administratives, notamment. L'exigence d'une domiciliation administrative est souvent un obstacle majeur, de nombreux Centres Communaux d'Action Sociale refusant d'en délivrer. A cette difficulté qui exclue de nombreux étrangers de l'AME le gouvernement souhaiter rajouter la nécessité de produire une pièce d'identité présentant une photo (passeport, carte d'identité …) pour ouvrir le dossier.

Or les migrants qui souvent ont fui leur pays sans rien emporter, ont perdu leurs documents, vivent à la rue, n'ont pas de documents ou se les ont faits voler, et ne peuvent donc pas présenter les documents qui seraient exigés.

Les personnes qui n'ont pas de passeport, de carte d'identité ou d'extrait d'acte de naissance pouvaient jusqu'ici présenter « tout autre document de nature à attester l'identité du demandeur et celle des personnes à sa charge ». Cela pouvait être une carte de transport ou un permis de conduire, même périmés. Le gouvernement veut désormais que ces papiers comportent « une photographie d'identité pour les personnes majeures ».

Ceci revient à exclure de l'AME des milliers de bénéficiaires potentiels, sous prétexte de lutte contre la fraude, alors que de nombreuses études de l'Assurance Maladie montrent que celle-ci représente moins de 0,1% des dossiers.

2. Alors que jusqu'à présent seules les ressources du demandeur étaient prises en compte pour pouvoir bénéficier de l'AME, avec un plafond de 850 euros par mois, le décret proposé spécifie que les ressources du ménage (pacs, concubin, conjoint) seraient prises en compte ce qui conduit à priver de soins de très nombreuses femmes sans papiers, ainsi d'ailleurs que de nombreux précaires, et encore une fois des femmes.

Médecins du Monde estime que 60 000 femmes précaires pourraient être privées de soins.

3. La liste des soins pris en charge par l'AME serait une nouvelle fois réduite, excluant notamment les lunettes et les appareils auditifs. Cette volonté de réduire les droits des étrangers tourne au ridicule lorsque sont exclues du « panier de soins » les cures thermales.

Il est en outre intéressant de noter que les citoyens retraités des Etats Unis bénéficient de l'assurance maladie sans qu'aucune contribution ne leur soit demandée, dans le cadre d'une convention. Nombre de ces retraités indiquent qu'ils viennent en France pour bénéficier de soins accessibles (notamment dans le cas de diabète). On peut se demander où va se nicher le fameux « appel d'air » cher à la droite et à l'extrême droite.

Des étudiants mis dans l'incapacité de poursuivre leurs études.

Après leur avoir imposé des droits d'inscription jusqu'à 16 fois supérieurs à ceux des étudiants français le gouvernement s'apprête à supprimer l'Aide Personnalisée au Logement (APL) aux étudiants non boursiers extracommunautaires. Cette mesure plongerait dans une précarité encore plus grande des étudiants vivant déjà dans des conditions extrêmement difficiles et leur interdirait de fait la poursuite de leurs études. Actuellement 41% de ces étudiants ont des difficultés à subvenir à leur besoins élémentaires (nourriture, logement, santé). De plus ils seraient exclus de la solidarité nationale alors même qu'ils paient des taxes comme tout un chacun (frais d'inscription, …) et surtout participent au rayonnement de la France.

Il s'agit encore, comme pour de nombreuses décisions visant à exclure les étrangers, de décisions aveugles dont le seul but est de satisfaire les formations politiques hostiles à l'immigration.

Encore une fois c'est l'image de la France « terre d'accueil » qui est mise à mal.

En outre, comme de nombreux travailleurs étrangers, les étudiants étrangers sont pénalisés par le retard pris par de nombreuses préfectures pour le renouvellement des titres de séjour indispensables pour s'inscrire à l'Université, obtenir un logement ou un travail leur permettant de financer leurs études. L'instruction des dossiers est confiée à une plateforme informatique, l'Administration Numérique pour les Etrangers en France (ANEF), sans possibilité d'accès à une personne, ce qui rend les démarches très difficiles. Par ailleurs le manque de personnel dans les préfectures rallonge considérablement les délais de délivrances de titres de séjour qui peuvent atteindre plusieurs mois et ainsi mettre en péril les cursus des étudiants. Notons que ces dysfonctionnements qui mettent en jeu des vies entières, sont également à l'œuvre pour des travailleurs insérés durablement et qui perdent titre de séjour et emploi.

L'Isère n'est pas épargnée par ce phénomène ainsi que le signale le Président du tribunal administratif : *« Nous avons vu arriver depuis mai 2024 des profils que l'on ne connaissait pas. Des personnes étrangères insérées, qui travaillent depuis des années en France, qui sont à la fac ou qui avaient des titres de séjour de 10 ans et qui, du fait du dysfonctionnement de l'administration, se*

retrouvent du jour au lendemain en situation irrégulière. Ces personnes ne peuvent plus travailler, s'enfoncent dans la précarité ou ne peuvent poursuivre leurs études.

Hausse des droits de timbre pour les titres de séjour.

Les associations de défense des droits des étrangers alertent encore une fois sur les obstacles administratifs et financiers mis pour l'obtention de titres de séjour. Côté finance, L'état a prévu d'augmenter les coûts des timbres fiscaux liés au séjour, à la régularisation ainsi qu'à la naturalisation. Côté administratif, l'état a également prévu la suppression de fait des titres de séjour pluriannuels qui avaient été instaurés par la loi du 7 mars 2016, ce qui oblige à multiplier les démarches ainsi que les paiements qui sont souvent une lourde charge pour les étrangers en demande de titres de séjours.

Les avocats pour la défense des droits des étrangers, le Groupe d'information et de soutien des immigré.e.s, la Cimade concluent leur communiqué en ces termes :

L'Etat s'inscrit dans une logique générale où les économies budgétaires se font systématiquement au détriment des personnes les plus vulnérables. Comme en témoignent la hausse des franchises médicales ou la suppression annoncée de l'APL pour les étudiants étrangers, l'État choisit de faire payer celles et ceux qui ont le moins de moyens pour financer sa politique. Les personnes étrangères, souvent en situation de grande précarité, se trouvent ainsi une nouvelle fois en première ligne de choix scandaleux et profondément injustes.

Une « chasse » aux immigrés qui s'étend dans le monde.

La traque aux migrants pratiquée avec une cruauté et un mépris inégalés des droits humains aux Etats Unis par le président Trump se répand en Europe et fait craindre une généralisation de l'obsession anti-migrants et de l'imaginaire du « eux contre nous ».

Nous donnons ici quelques exemples des politiques mises en œuvre ces derniers mois et dernières années :

1. Suspension du regroupement familial en Allemagne et en Autriche.

2. Expulsions forcées vers des pays où les personnes risquent leur vie, notamment des Afghans.

3. Entraves de plus en plus visibles aux actions des bateaux humanitaires en Méditerranée.

4. Mise en œuvre, au niveau européen d'une politique d'externalisation de l'asile visant à maintenir les migrants dans des pays extra-européens (Turquie et Tunisie notamment).

5. Signature d'un accord entre l'Angleterre et la France visant à échanger des migrants clandestins parvenus en Angleterre au péril de leur vie, contre des étrangers à qui l'Angleterre accorderait un visa. Il s'agit d'un véritable marchandage ignorant la nature particulière de chaque itinéraire d'exil.

La Grande Bretagne, sous la pression des mouvements d'extrême droite vient d'adopter des mesures de régression sans précédent du droit d'asile :

- Le statut de réfugié perdrait son caractère permanent pour être revu tous les deux ans et demi, en particulier si le pays d'origine est devenu « sûr ».

- Les réfugiés arrivés « illégalement » devront attendre 20 ans avant de bénéficier d'un droit permanent de résidence.

- Certaines obligations légales seraient supprimées pour les demandeurs d'asile (droit à l'hébergement et allocation de subsistance)

Ces mesures sont évidemment en contradiction avec la Convention de Genève et avec les règles que s'est fixée l'Union Européenne.

Tout ceci montre combien il est urgent de se mobiliser pour la défense du droit d'asile, la liberté de circulation et les droits humains.